



Les flux

Répartition par nationalité des actifs transfrontaliers de la France vers la Grande Bretagne et la Belgique

Cette planche est la première d'une série de 7 cartes consacrées à la répartition par nationalité des actifs frontaliers résidant en France et travaillant dans des pays voisins. Leur nombre en valeur absolue est également représenté. Ces données, issues du recensement général de la population 1999, sont représentées à la zone d'emploi. La répartition par nationalité distingue pour chacune de ces cartes la part de Français, celle relative au nombre de ressortissants du pays frontalier de destination et qui résident côté français tout en travaillant dans leur pays et enfin une troisième catégorie, en général plus réduite, correspondant aux autres nationalités.

Cette série a pour objectif de comparer ces données entre les différents pays de destination frontaliers et de montrer que pour certains cas, la part des ressortissants du pays frontalier de destination sur l'ensemble des actifs transfrontaliers peut être importante. Elle est d'ailleurs à rapprocher de la carte consacrée au nombre de ressortissants des pays frontaliers (actifs, enfants et retraités) résidant côté français.

La carte consacrée aux flux de travailleurs frontaliers du Nord-Pas-de-Calais vers la **Grande-Bretagne** permet de constater la faiblesse du phénomène entre les deux pays. Au total, la région Nord-Pas-de-Calais totalisait en 1999 seulement 241 travailleurs frontaliers à destination de la Grande-Bretagne.

Concentrés au sein de deux zones d'emploi : celle littorale de Calais, où sont présents la majorité des liaisons maritimes transmanche ainsi que le départ du tunnel sous la Manche et celle de Lille, la plus peuplée et reliée par l'Eurostar à la Grande Bretagne. La part des Britanniques parmi les actifs frontaliers à destination du Royaume Uni est de 22%, soit 45 personnes dans toute la région.

Le nombre des frontaliers résidant dans le Nord-Pas-de-Calais à destination de la Grande Bretagne est extrêmement faible comparé aux 15 000 résidents de la région dont 1 800 résidents belges, qui allaient travailler quotidiennement en 1999 en Belgique.

Outre l'obstacle linguistique et le profil sociologique de la population littorale de la région, c'est surtout l'inadaptation du mode de transport proposé qui vient en grande partie expliquer cette faiblesse. L'absence d'une desserte ferroviaire de proximité efficace est flagrante: pas d'interconnexion avec les modes de transports régionaux, faiblesse des fréquences, coûts exorbitants du lien Eurostar Calais-Ashford, conçu exclusivement pour une desserte internationale Paris et Bruxelles – Londres, ainsi que les prix élevés du passage de la voiture par la navette Eurotunnel, autant d'éléments dissuasifs malgré un potentiel élevé (notamment pour des Britanniques

désireux de résider en France tout en continuant à travailler côté anglais).

Cette faiblesse du flux de travailleurs transfrontaliers explique la forte présence d'actifs français qui résident dans le Kent, pour des raisons professionnelles, car n'ayant pas la possibilité technique d'être des *commuters* dans de bonnes conditions. Ce lien ténu des flux de travailleurs frontaliers témoigne enfin de la faible intégration des deux économies régionales du Kent et du Nord-Pas-de-Calais.

Les flux à destination de la **Belgique** sont beaucoup plus nombreux. Au total, on comptabilisait au RP de 1999 19 500 travailleurs frontaliers de France (24 000 en 2003) vers ce pays dont l'essentiel en provenance du Nord-Pas-de-Calais. Ce flux se caractérise par sa dissémination. En effet, on n'enregistre pas de contrastes marqués en termes d'effectifs de travailleurs frontaliers sur l'ensemble de la frontière, même si les effectifs les plus importants sont concentrés dans la métropole lilloise (zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing vers la partie flamande) et dans le Valenciennois, particulièrement peuplés. Cette répartition diffuse des passages à travers la frontière s'explique également par le fait qu'aucune métropole ou pôle d'emploi particulier côté belge ne vient polariser les flux transfrontaliers.

Une autre des caractéristiques s'illustre par une proportion importante de Belges dans les flux de la France vers la Wallonie, où ils représentent entre un quart et plus d'un tiers des effectifs des travailleurs frontaliers, à corréliser selon toute vraisemblance avec une proximité culturelle et linguistique beaucoup plus forte qui permet leur implantation résidentielle sans obstacle majeur côté français pour un coût du logement moindre qu'en Belgique et une fiscalité sur le revenu plus avantageuse.

Par contraste, on note que la part des Belges dans les flux entre le Nord-Pas-de-Calais et la Flandre belge est beaucoup plus faible (4% dans le Dunkerquois, 5% dans la Vallée de la Lys).

Il est intéressant de noter que ce flux sortant entre la France et la Belgique est en augmentation croissante depuis une vingtaine d'années, notamment vers la Flandre, économiquement très dynamique et au taux de chômage très bas (4%), alors que les flux entrants (de la Belgique vers la France) se raréfient d'année en année au point d'être aujourd'hui 5 fois moins importants que ceux à destination d'Outre Quiévrain. Cette proportion était inverse il y a une trentaine d'années. La motivation d'un salaire plus élevé et de charges inférieures côté belge (13,07% en 2006 au lieu de 23% côté français), vient s'ajouter au fait que les travailleurs résidant côté français paient leur impôts sur le revenu en France, proportionnellement moins élevé que pour les résidents côté belge.